

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

2/1 – ACQUISITION D'UN GARAGE RUE LACORDAIRE

Dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui a identifié le quartier du « Nouveau Mons » parmi les quartiers d'intérêt national, les études urbaines en cours mettent en évidence le potentiel foncier stratégique au cœur de la ville entre la résidence de l'Europe et les équipements sportifs immédiatement au sud du centre-ville (salle Renaissance, stade Félix Peltier).

Cet espace, à l'arrière des tours de l'Europe, aujourd'hui en grande majorité dédié au stationnement, mérite une valorisation dans le cadre d'un projet global de requalification de ce secteur venant poursuivre, au sud de la galerie commerciale de l'Europe, les actions menées dans le premier projet de rénovation urbaine sur le rez-de-chaussée de la résidence et le long de l'esplanade de l'Europe.

Cet espace est constitué du parking situé entre les rues du Maréchal Lyautey, Lacordaire et Pierre de Coubertin, relevant du domaine public, et d'un ensemble de 40 garages, formant une copropriété, implanté le long de la rue Lacordaire.

La cohérence globale et la qualité d'un projet urbain dans ce secteur nécessitent une maîtrise foncière complète. Ainsi, compte tenu des enjeux évoqués ci-dessus, la Ville a engagé une veille foncière sur ce secteur afin de pouvoir inscrire des interventions urbaines (habitat, espaces paysagers, voiries, stationnement...) sur ce secteur dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine à contractualiser. Cette veille a déjà permis l'acquisition d'un garage en septembre 2018 et permettra de maîtriser le foncier au gré des cessions et des opportunités.

Le propriétaire d'un de ces garages, localisé sur le plan joint à la présente délibération, a manifesté auprès des services municipaux sa volonté de le vendre. Ce bien constitue le lot 11 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399 pour une contenance totale de 676 m<sup>2</sup>.

Suite à une négociation directe entre la Ville et le propriétaire, celui-ci a accepté de diminuer le prix à 12 500 € net vendeur.

Cette acquisition, compte tenu de son montant, n'est pas soumise à un avis France Domaine.

Dans l'attente de la définition précise des projets d'aménagement sur ce secteur et de la maîtrise foncière de l'ensemble du site, le garage en question pourra être loué.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot n° 11 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399, au prix de 12 500 €, hors frais d'acte,

- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération et notamment l'acte notarié de transfert de propriété qui sera rédigé par l'étude SCANNELLA et RICHEZ,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2138, article fonctionnel 90824.